

Appel à candidatures Résidence artistique "Écritures et arts graphiques"

1. Présentation de la Villa Valmont

Située sur les hauteurs du parc de l'Ermitage à Lormont, la Villa Valmont - Maison des Écritures et des Paysages ouvrira ses portes le 26 avril 2023. Ce nouvel espace international de résidences est dédié à la création contemporaine écrite sous toutes ses formes: littérature, cinéma, série, BD, essai... La Villa Valmont proposera à la fois un accueil d'auteur·rice·s en résidence à l'année et une saison culturelle faite de rencontres et d'événements autour de l'art d'écrire.

La Villa Valmont offre les moyens de la création à tous les auteur·ices contemporains de l'écrit et favorise l'émergence tout comme la rencontre avec des auteur·ice·s confirmé·e·s. Elle donne leur place à toutes les étapes du processus d'écriture: intention, recherche, création, expérimentation, médiation. Les auteur·ices sont accueilli·e·s à des étapes à chaque fois différentes de leur projet d'écriture.

La Villa Valmont n'impose pas de production finale à l'issue de la résidence mais une présentation du travail en cours sous forme de sortie de résidence sera demandée à l'auteur·rice ou l'artiste.

2. Enjeux et objectifs de l'appel à candidatures

L'enjeu transversal de Villa Valmont est de soutenir la création des artistes et auteur·ice·s. Dans le cas de l'appel à candidatures "Écritures et arts graphiques", elle encourage plus particulièrement l'émergence des auteur·ice·s avec le soutien de la DRAC.

En collaboration avec le réseau Grand Huit des écoles supérieures d'art, la Villa Valmont propose une résidence autour de l'écriture et de l'image aux jeunes diplômé·es des écoles d'art publiques de Nouvelle-Aquitaine.

Soutenir les jeunes artistes issu·e·s des établissements néo-aquitains et favoriser la rencontre des publics avec la création artistique par la mise en place d'actions de médiation, sont deux des ambitions de ce dispositif.

3. Champs artistiques concernés

La résidence s'adresse aux jeunes artistes et auteur·rices qui travaillent autour des codes de l'écriture, de l'illustration et des arts graphiques: bande-dessinée, roman graphique, roman-photo, poésie visuelle, performance littéraire, tout projet hybride où l'art d'écrire et les arts visuels dialoguent.

4. Candidat·e·s éligibles

L'appel à candidatures s'adresse aux jeunes diplômé·e·s depuis deux ans et moins (DNA ou DNSEP obtenu en 2021 ou en 2022) d'une des écoles supérieures d'art et de design du réseau Grand Huit de Nouvelle-Aquitaine:

- l'EESI (Poitiers, Angoulême)
- Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux
- Ecole supérieure d'art Pays-Basque
- Ecole supérieur d'art de design Pyrénées
- Ecole nationale supérieure d'art de Limoges

5. Engagements des candidat·e·s

La résidence aura lieu du 1er au 30 septembre 2023 à la Villa Valmont à Lormont dans la métropole de Bordeaux. L'artiste ou l'auteur·rice doit obligatoirement séjourner dans la chambre mise à sa disposition à la Villa Valmont (20 rue Sourbès, 33310 Lormont).

Il ou elle s'engage à consacrer 30% du temps de la résidence à des actions de médiation soit 3 à 4 interventions de 1h à 2h (incluant la sortie de résidence) à destination d'une école élémentaire du Réseau d'Education Prioritaire de Bordeaux Bastide pour des élèves de CM1 ou de CM2.

Les interventions peuvent prendre la forme d'ateliers créatifs, de rencontres et de présentation métier auprès des élèves, de performances à destination des élèves, d'échange ou de discussion autour du travail de l'auteur·rice ou de l'artiste avec les élèves.

Le programme d'interventions sera défini en amont de la résidence en concertation avec l'enseignant·e référent·e et précisé dans la convention de résidence.

Le contenu et le mode de présentation de la sortie de la résidence seront également arrêtés en amont de la résidence.

Le ou la lauréate s'engage à mentionner l'aide de la Villa Valmont si le projet donne lieu à publication ou autre forme de production.

6. Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste ou l'auteur·ice sélectionné·e bénéficie:

- d'une aide à la création de 2000€ bruts (charges fiscales et sociales incluses);

- de l'hébergement en chambre individuelle (avec bureau et sanitaires privatifs) à la Villa Valmont (les frais de repas quotidiens sont à la charge du ou de la résidente qui disposera d'un accès à la cuisine commune);
- de la prise en charge d'un A/R entre le domicile et la Villa Valmont dans la limite de 150€;
- de l'accès aux services et espaces communs de la Villa Valmont: wifi, imprimante, photocopieuse, vidéoprojecteur, écran, espaces de travail partagés, cuisine collective, salons détente, espace atelier "La piscine", parc extérieur et terrasse.

Attention: la Villa Valmont ne dispose pas d'ateliers de production. Elle accueille principalement des projets d'écriture "à la table" qui ne nécessitent pas de moyens techniques de production. Pour les auteur-ric.e.s de BD, ils ou elles devront se munir de leur équipement personnel.

La Villa Valmont dispose d'un atelier non équipé de 110 m2 mis à la disposition des résident.es.

Le ou la lauréate pourra s'appuyer ponctuellement sur les ressources de l'école des beaux-arts de Bordeaux au nom du Grand Huit en cas de besoins de production spécifiques dans le cadre de sa résidence.

- d'un accompagnement: la Villa Valmont offre du temps, un espace et des moyens financiers et matériels à l'artiste résident.e. Elle offre également la possibilité aux résident.e.s d'échanger s'ils le souhaitent sur leur travail en cours par des échanges réguliers avec l'équipe.

- de rencontres et échanges avec les autres résident.es: la Villa accueillera au mois de septembre d'autres auteur.rice.s en résidence de France, d'Amérique latine et d'Allemagne afin d'encourager et permettre les échanges fertiles entre des auteur.rice.s émergent.e.s et confirmé.e.s mais également des échanges interculturels. La Villa Valmont offre ainsi aux candidat.e.s l'occasion de rencontres, d'échanges et d'émulations avec les autres résidents de cultures différentes.

Elle peut également aider le ou la résident.e dans la mise en relation avec les acteur-ric.es culturel-le-s du territoire et solliciter des artistes, auteur-ric.e-s et éditeur-ric.e-s pour du conseil ou de l'accompagnement artistique ponctuel en cas de besoin.

Si le ou la résident.e le souhaite, la Villa Valmont peut également organiser des temps d'échange avec des adhérent.e-s pour "tester" son travail sur un public.

La Villa Valmont peut également accompagner ses résident.e-s sur les questions relatives au statut d'auteur-ric.e.

Un portrait du ou de la lauréate et une promotion de son travail seront publiés sur le site web de la Villa Valmont en accord avec le ou la lauréate: www.villavalmont.com

7. Dossier de candidature:

L'artiste ou auteur.ice doit être francophone et maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française.
Nous vous remercions de nous fournir les renseignements suivants :

- la fiche candidat jointe
- un curriculum vitae avec les liens actifs vers le site professionnel et/ou le compte instagram (1 page maximum);
- une lettre de motivation (1 page maximum);
- une note d'intention décrivant votre projet artistique de résidence (1 page maximum);
- les visuels liés au projet artistique de résidence (facultatif): planches, photographies, extrait portfolio, travaux artistiques ... (4 pages maximum);
- les propositions de travail avec les élèves de l'école élémentaire dans la limite de 4 interventions dont la sortie de résidence (1 page maximum);
- la copie du diplôme de l'école supérieur d'art et de design de Nouvelle-Aquitaine de 2021 ou 2022
- ce règlement lu, approuvé et signé

L'ensemble du dossier doit être envoyé sous forme d'un seul fichier numérique (PDF) à contact@villavalmont.com

Tout dossier qui ne respectera pas le format d'envoi et le nombre de pages requis sera écarté.

8. Critères de sélection

La qualité artistique du projet

La dimension originale et inédite du projet artistique

La qualité des pistes d'interventions proposées (la faisabilité des propositions sera appréciée)

9. Comité de sélection

Le comité de sélection finale est composé d'un.e représentant.e du réseau Grand Huit, d'un représentant.e de la DRAC de Nouvelle-Aquitaine, d'un.e auteur.rice de bande-dessinée et d'un.e plasticien.ne.

10. Calendrier

Dépôt des candidatures: du 17 janvier au 20 février à 23h59 2023

Comité de sélection finale: 21 mars 2023

Annonce du ou de la lauréat.e: 25 mars 2023

Période de la résidence: du 1er au 30 septembre 2023

11. Renseignements

Auprès de Mélanie Archambaud: melanie.archambaud@villavalmont.com

Sur le site web: <https://www.villavalmont.com/appels-a-candidatures/>

Je déclare avoir pris connaissance de ces informations et je les accepte.

Date et signature